



Reçu le
2 DEC. 2015
En Mairie de Villeron

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Cergy-Pontoise, le 30 NOV. 2015

Service des relations
avec les collectivités territoriales

Reçu le
2 DEC. 2015
En Mairie de Villeron

Bureau de l'intercommunalité
et des concours financiers

Affaire suivie par Mme Frizon de Lamotte
☎ 01.34.20.27.96
✉ mathilde.frizon-de-lamotte@val-doise.gouv.fr

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE

à

002181

Mesdames et Messieurs les maires
des communes du Val-d'Oise
et
Messieurs les présidents des
communautés d'agglomération et des
communautés de communes
du Val-d'Oise

OBJET : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

REF. : Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en ligne du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, téléchargeable à partir du site internet de la préfecture du Val-d'Oise :

<http://val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Intercommunalite/Projet-de-Schema-Departemental-de-la-Cooperation-Intercommunale-2016>

Conformément aux dispositions de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, je vous invite à réunir votre organe délibérant afin qu'il émette un avis sur ce projet de schéma, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Au terme de ce délai, j'adresserai, pour avis, le projet de schéma accompagné de l'ensemble de vos avis, à la commission départementale de la coopération intercommunale, qui disposera, à compter de cette transmission, d'un délai de trois mois pour se prononcer.

A l'issue de cette consultation, j'arrêterai et publierai le schéma de coopération intercommunale du département du Val-d'Oise.

Le Préfet

Yannick BLANC